

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies : 4

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

les Etats et les Nations jouent-ils encore  
le premier rôle dans les relations  
internationales ?

Le 30 août 2020, le Président des Etats-Unis Donald Trump a annoncé la mise en place de sanctions (gel d'avoir notamment) à l'encontre de la procureure de la Cour Pénale Internationale (CPI) après que celle-ci ait pris la décision de lancer une enquête concernant les agissements des soldats américains en Afghanistan.

Une telle action démontre la réaction de rejet des Etats, soutenus en cela par les opinions publiques nationales, à l'encontre des décisions susceptibles d' inaugurer une remise en cause de leurs compétences sur la scène internationale.

Si les Etats et les Nations n'ont jamais été les seuls acteurs des relations internationales, il n'en étaient pas moins jusqu'ici les principaux organisateurs, la souveraineté des Etats et la capacité des Nations à incarner les aspirations populaires apparaissant comme les principaux ordonnateurs des relations internationales.

Mais d'autres acteurs, guidés par d'autres principes, semblent aujourd'hui être en mesure de concurrencer les Etats et les Nations au sein de relations internationales pourtant façonnées à leur image et pour servir leurs intérêts.

la puissance souveraine des États est basée sur trois composantes : un territoire, une population et un gouvernement. C'est la "souveraineté" des relations entre États qui détermine l'indépendance de ceux-ci, comme l'affirme le Concile d'arbitrage dans son arrêt "de Palmas" de 1928.

Quant aux Nations, dont le terme est dérivé du latin "nascere" (naître), elles désignent une communauté d'individus rassemblés par un imaginaire commun (Benedict Anderson, "Imagined communities"), une envie d'agir ensemble (le "plébiscite de tous les pays" qu'évoquait Ernest Renan dans son "Qu'est-ce qu'une nation ?" de 1882) et un cadre légal commun ("un ensemble de personnes régis par une même loi et représentées par le même législateur" écrivait l'abbé Siègès).

Les relations internationales sont donc "par définition, les relations entre les nations" (René Rémond, "Paix et guerre entre les nations") soit l'ensemble des interactions qui lient les États et les Nations entre eux, à travers leurs frontières, dans tous les domaines. Celles-ci ne se réduisent pas aux relations bilatérales entre les États mais comprennent un champ large de coopérations notamment multilatérales pouvant aller jusqu'à la création d'institutions communes.

Ainsi, la souveraineté des États et la capacité d'attraction des Nations sont-ils encore aujourd'hui les principes d'organisation les plus structurants pour les relations internationales ? Comment, face à de nouvelles concurrences, préserver la stabilité de l'ordre international ?

Si les États et les Nations ont façonné les relations internationales à leur image, ils n'en battent pas moins sur les limites d'un tel ordre, alors même que des défis mondiaux se font jour (I). Si les États et les Nations restent les acteurs centraux des relations internationales, ils doivent aujourd'hui composer avec la puissance renforcée d'autres acteurs, ce qui plaide pour une révision en profondeur de leur action sur le scène internationale (II).

\*

\*

\*

Les États et les Nations ont structuré les relations internationales mais font aujourd'hui face aux limites de leur action.

A - les relations internationales sont le produit de l'action des États souverains au bénéfice des intérêts nationaux.

la consolidation progressive des États et des Nations (1) leur a permis de façonner les relations internationales (2) et de contrôler le périmètre d'actions d'autres acteurs (3).

les États et les Nations ont connu une consolidation progressive (1).

les Nations sont largement un construct moderne, qui vient s'opposer à l'universalisme des empênes, notamment romains ("abi bene, ibi patria" - "la où j'ais bien est ma patrie" - indiquait le proverbe d'un empire ayant étendu en 212 par l'édit de Caracalla la citoyenneté romaine à l'ensemble de l'humanité connue à ce stade) mais aussi islamique (voir l'universalisme de la "Charte de Médine" de 622) ou encore perse ("l'iran des Achéménides) ou asiatique (la Chine de Shihuangdi).

Elles se consolident sous l'impulsion des États (c'est le cas de la France affirme Egon Weber dans "From Peasants into Frenchmen") au cours de leur apparition (les carbonariats avant que l'Italie soit un Etat uni). Elles se fondent en tout cas sur l'adhésion des populations : en 1415 à Agincourt, la nation anglaise (troupe de paysans) triomphé sur l'aristocratie française.

Quant aux États, s'ils prennent différentes formes (des utés - État de l'Italie de la Renaissance aux Empires), ils se cristallisent autour de la notion d'institution et de cadres légaux communs ("l' = Habes corpus britannique de 1669) dont la défense

vient justifier le recours à une "raison d'Etat" (comme à l'occasion de la Bataille de Bouvines en 1214, au cours de laquelle les Francs attaquent l'empereur germanique un dimanche).

('est au service des Etats et Nations et sous leur impulsion que les relations internationales ont d'abord été structurées (2)).

Par les Traites de Westphalie en 1648, les Etats d'Europe reconnaissent mutuellement leurs frontières et acceptent la souveraineté de chaque Etat sur son territoire national. Ainsi, comme "un rrin n'est pas moins un homme qu'un géant, une petite république n'est pas moins un Etat qu'un puissant royaume" (Voltaire). L'accord trouvé en 1815 en Europe vient actualiser ces principes.

C'est dans ce cadre que les principes du droit international public ont été développés, toujours à l'avantage des Etats. Sur le plan de l'autorité, la Doctrine Hamm de 1815 prévoit la libre exploitation des ressources fluviales. L'arrêt de la Cour pénale de justice internationale (CPJI) de 1928 = compétence des tribunaux internationaux de Danzig "prévoit que l'Etat reste un échelon incontournable pour l'application du droit". Bien plus, la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) en 1996 de valider la légalité des essais nucléaires vient confirmer le rôle structurant de la puissance souveraine des Etats dans les relations internationales.

Les relations internationales portent ainsi la marque des différenciels de puissance entre les Etats. Ceux-ci structurent les alliances internationales (Pacte de Bagdad en 1955 autour des Etats-Unis et Pacte de Varsovie par opposition) mais aussi les institutions internationales (présence de cinq membres permanents, tous dotés de l'arme nucléaire au Conseil de sécurité des Nations unies - ce qui était d'ailleurs déjà le cas avec la SDN : Traité de non-prolifération signé en 1968 qui crée une inégalité fondamentale entre puissances dotées "ou non").

Dans ce cadre, la présence d'autres acteurs n'a pas permis de concurrencer le premier rôle occupé par les Etats et les Nations (3).

Sur le sujet des Nations, le droit international ne reconnaît aucun droit de sécession

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales  
Nombre de copies : 4

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

et figure donc la présence des Nations dans le droit. D'autant que d'éventuels mouvements concourrants à l'idéal national ont fini par en accepter les codes. Ainsi du mouvement communiste qui, s'il refusait =l'ignoble drapeau tricolore" (Arrêt du Conseil d'Etat en 1935) a fini par se consacrer au "socialisme dans un seul pays" voulue par Staline et à répliquer aux politiques de puissances nationales classiques. Ainsi également du djihadisme : c'est le mouvement qui marne la transition entre Al Qaïda, porteur d'une guerre déterritorialisée, et =l'Etat Islamique en Irak et en Syrie", proto-Etat se projetant au sein d'un territoire défini et tentant de l'administrer.

De même, les entreprises n'étaient pas en mesure de concurrencer la souveraineté des Etats. D'abord parce qu'elles participaient justement de leur puissance (=le succès de Wall Street, c'est le succès de l'Amérique" disait Ronald Reagan). Ensuite parce qu'elles restaient à la merci de leurs velléités protectionnistes (le Hawley Smoot Tariff en 1929 aux Etats-Unis par exemple).

Enfin, contraint par la "Diplomatie de l'omnipotence" (Bertrand Badie) des Etats, les institutions internationales n'étaient pas en mesure de concurrencer leur rôle. L'article 2 de la Charte des Nations Unies appelle ainsi le caractère absolu de la souveraineté territoriale des Etats. Les organisations internationales, serviles de la "compétence des compétences", restaient largement impuissantes. Et titre l'exemple, plus 110 Etats ont adhéré à la CPI alors même que 110 ont signé des traités de non-extradition avec les Etats-Unis et que les décisions de la Cour sont souvent ignorées (comme le démontrent les voyages de l'ancien président

soudanais Omar Béchir, pourtant condamné).

B. Mais États comme Nations battent aujourd'hui sur leurs limites alors que les défis de nature mondiale se multiplient

Le seul principe de la souveraineté étatique ne suffit pas en mesure à organiser des relations internationales stables (1), d'autant que les Nations sont contestées de l'intérieur mais aussi par la consolidation d'affiliations culturelle globales (2), alors que la multiplication des défis de nature planétaire viennent questionner un ordre où seuls États et Nations jouent les premiers rôles (3).

L'affrontement déréglé des souverainetés contradiçoise des États et destabiliseur ; il les affaiblit collectivement (1).

Les relations internationales prennent la forme d'une "exposition" des souverainetés des États (Stephen Krasner, "Sovereignty, Organized Hypocrisy") qui, conformément à la théorie réaliste des relations internationales, permettent aux puissants de s'exprimer indépendamment du droit et de morale (Thomas Hobbes : "Il n'est pas ici question de juste ou d'injuste, de légitime ou d'ilégitime").

Cet ordre international déréglé est destabilisateur. Il permet aux États de déployer de nouveaux outils de puissance hors de tout cadre légal réglementant, ainsi dans le champ du cyber : l'attaque de 2007 en Estonie, d'Anamco, du virus Stuxnet et, plus récemment, la confrontation israélo-marienne ayant provoqué, d'une part, des dysfonctionnements au sein de l'armée de missiles d'Etat et, d'autre part, un incendie dans une clinique de Téhéran lié à un dysfonctionnement dans le système de chauffage. ainsi également de l'utilisation de drogues : assassinat par les Etats-Unis d'un citoyen américain au Yémen en 2011, reconnaissance par l'ancien Président François Hollande auprès de Gérard Davet et Fabrice Lhomme ("Un Président ne devrait pas dire ça") de l'organisation de

= "foyers" assassinat ciblé, en Syrie et en Irak, notamment au moyen de drones.

Si les États, affaiblis justement par leur incapacité à réguler collectivement leur puissance, sont susceptibles de perdre leurs premiers rôles, les Nations font elles aussi face à des défis d'une intensité renouvelée (2).

Et l'intérieur, les irredentismes se multiplient et viennent fragiliser les contrastes nationaux actuels. Ainsi des revendications des Kurdes, en Syrie, en Irak et en Turquie qui, après avoir mené une guerre civile en Turquie à partir de 1984, ont obtenu une administration autonome en Irak et des zones de contrôle étendues en Syrie pour former la base d'un futur = Rojava<sup>4</sup>. De même, par ailleurs, pour plusieurs autres populations qui continuent de réclamer leur autonomie (tchétchènes, touaregs, tibétains, etc.). Cela fait partie du = retournement du monde "décrit par Bertrand Badie.

De même, alors que les = foyers de la puissance n'affichent plus de prétention au sens " (Zaki Laidi) et que le pouvoir d'attraction des Nations s'endé, une mondialisation uniformisante et aplanissante se fait jour (Jacques Leuig, L'invention du monde). Dans ce = village global (" Marshall McLuhan), les citoyens des différentes nations se rapprochent, reçoivent les mêmes informations, diffusées par des médias désormais globalisés, et se mobilisent pour des causes qui dépassent largement les nations : ainsi des mouvements de contestation social global lancé par = Occupy Wall Street " en 2008 ou encore des grèves du climat " initiées par la jeune Greta Thunberg et largement suivies à travers le monde.

D'autant qu'Etat et Nations ne sont pas en mesure de répondre à des défis qui transcendent les frontières (3).

Dans une tribune au = Monde "en avril 2010, le Ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian soulignait que la crise sanitaire mondiale marquait la nature des défis du XXI<sup>e</sup> siècle", qui dépassent les frontières et ne peuvent être résolus par les seuls Etats.

Cela s'applique à l'environnement, à la gestion des flux migratoires ("le temps des immigrés est en marche et rien ne l'arrêtera" écrivait François

Honor alors même que les nations européennes se sont une nouvelle fois affrontées, au printemps 2016, au sujet de la répartition de 49 migrants arrivés à Lampedusa) mais aussi à la préservation des espaces : ainsi, alors que la "Zone" est considérée comme un bien commun de l'humanité (Conférence de Montego Bay de 1982), la Russie a entrepris en 2008 de planter un drapeau russe à l'exact emplacement du pôle Nord ; les puissances du Nord n'ont pas ratifié le Traité de la Lune de 1979, considéré comme trop favorable aux pays en développement ; etc.

Ainsi, si les Etats et les Nations ont joué les premiers rôles dans des relations internationales qu'ils ont créées, leur pouvoir semble aujourd'hui s'éroder, confronté à des limites intrinsèques, aux capacités renforcées d'autres acteurs et à des défis qui les dépassent. Le moment semble donc venu d'organiser des relations internationales où, s'ils continuent de jouer un rôle majeur, Etats et Nations intégreront aussi d'autres acteurs et d'autres logiques.

\*

II - Etats et Nations composent aujourd'hui avec d'autres acteurs et doivent s'efforcer de renforcer les relations internationales pour prendre en compte leurs logiques.

A - Etats et Nations conservent un rôle majeur mais doivent faire face à des convergences renforcées

L'ordre institutionnel et légal qui s'affirme sur le plan international est à présent en mesure de poser certaines bornes aux expressions de puissance des Etats (1) alors que les ONG agissent en parallèle des Etats et Nations (2) et que de nouveaux acteurs économiques semblent réticifs au contrôle des Etats (3).

C'est l'abord la consolidation progressive d'une architecture de droit international qui vient marquer la toute-puissance des Etats (1).

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies : 4

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

les organisations internationales se font en effet souveraines. Elles sont en mesure de sanctionner les Etats (mechanismes de sanction de l'ONU depuis 1999). Article 7 du TUE prévoyant des sanctions pour les Etats de l'UE ne respectant pas les droits de l'homme), de lancer des enquêtes indépendantes (efforts de l'ONU pour clarifier la situation à Waman lors du déclenchement de la guerre sanitaire actuelle) et prédisent à la résolution des différends entre les Etats (à travers notamment l'organisme de règlement des différends de l'ONU).

Ce est d'autant plus le cas que celles-ci viennent pondérer une part importante des ressources des Etats : 40% du budget de l'NEAE est ainsi consacré aux différentes contributions de la France aux organisations internationales.

De même, le droit international se fait plus contraignant pour les Etats. Il établit des règles qui s'appliquent à tous : c'est le "jus cogen" de l'avant = Barcelona Declaration de la (1). Il vient également contraire l'utilisation par les Etats de certains moyens que ceux-ci ont d'exprimer leur souveraineté (interdiction par exemple des mines anti-personnel en 1997 et des bombes à sous-munition en 2008).

Si le rôle de premier plan des Etats et des Nations est aujourd'hui menacé, c'est aussi du fait de l'action des organisations non gouvernementales (ONG), qui incarnent aujourd'hui une certaine morale mondiale qui transcende les particularismes nationaux et vient enfreindre l'action des Etats (2).

Ainsi de l'organisation de Forums sociaux mondiaux visant à concurrencer le Forum économique mondial (WEF) organisé chaque année à Davos. Au-delà des protestations largement internationalisées des rassemblements de chefs d'Etat du G7 (à Hambourg en 2008) ou au sein de l'OMC (à Seattle en 1999), les ONG veulent aujourd'hui représenter une certaine vision du bien commun, que les Etats nationaux ne parviennent pas forcément à marquer (ainsi d'organisations comme greenpeace ou WWF).

De telles organisations viennent aujourd'hui concurrencer les Etats. Ainsi, la Bill et Melinda Gates Foundation dépense chaque année 37ds\$ en aide au développement (soit bien plus que le débat des pays et près de 30%). Le montant décaissé par la France en 2019). Elle est notamment responsable de 5% du financement de l'ONU (le Rotary Club est un autre acteur privé important bailleur de l'organisation).

Celles-ci parviennent à influer sur l'action des Etats. Cela, c'est sur la base des initiatives prises par l'édifice sans frontières que le principe du droit d'ingénierie a été formalisé. De même, Amnesty International a joué un rôle important dans le cadre de l'établissement du "Pacte mondial sur la Torture" et Handicap International lors de l'interdiction des mines anti-personnel en 1997.

Les ONG sont à présent intégrées dans le cadre des organisations internationales. Elles peuvent soumettre des états à la Cour pénale internationale (CPI), 4000 d'entre elles sont enregistrées auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) alors qu'elles peuvent intervenir directement auprès du Conseil de sécurité (c'est la "Formule Anna") et que la FAO et l'OIT sont quant à elles entièrement organisées selon le principe de la représentation tripartite.

C'est enfin par les acteurs économiques et financiers que les Etats sont aujourd'hui concurrencés (3).

Les entreprises mondialisées (les FTIN) sont en effet en mesure de mettre les

Etats en compétition : c'est ce qui s'est passé à l'occasion de la compétition organisée en 2018 par Amazon au sujet de l'installation de son second siège en Europe. Celles-ci réduisent l'autant la capacité des Etats à engranger des recettes (Facebook se régle que 500 000 € d'impôts en France alors que, selon une récente "Lettre de la DG-Tresor", l'entreprise devrait s'augmenter de 3677 € d'impôts), d'autant que ceux-ci peinent à s'entendre à ce sujet (face au refus de l'Allemagne d'agréer une taxe européenne sur les GAFATI, la France a finalement voté une taxe annexe rapportant 117 d'€ sur deux ans).

C'est d'autant plus vrai que les entreprises se saisissent aujourd'hui de sujets de souveraineté jusqu'alors soumis aux initiatives des Etats sous le contrôle de leurs opinions nationales. Ainsi du domaine de l'espace, où l'entreprise Tesla est à présent la seule en mesure, à travers son contrat avec la NASA, de assurer le transfert des astronautes américains sur l'International Space Station (ISS). Celle-ci a d'ores- et- déjà réalisé 18 lancements, contre seulement 11 pour Ariane. De même dans le domaine militaire : les contractor privés (Executive Outcomes naît en 1989 en Afrique du Sud) jouent un rôle majeur en Irak (plus de 150 000 "contractors" présents lors du "siège", qui sont notamment rendus responsables du massacre de Nisour Square en 2007 - 14 victimes civiles irakiennes) et envoient aujourd'hui en Libye comme en Syrie (avec notamment la figure du mercenaire russe Dimitri Utkine qui a obtenu le contrôle de 25% des ressources pétrolières du régime en Syrie et l'entreprise Wagner en Libye).

B - c'est dans ce contexte de densification des relations internationales qu'Etats et Nations ont l'opportunité de renouveler leur légitimité en constituant à l'énergie d'un ordre international à la fois inclusif et régulé

Face à la tentation du repli identitaire pour les Nations et du refus du multilatéralisme pour les Etats (1), ceux-ci pourraient à s'engager au bénéfice d'actions communes et multilatérales (2) adossées à une approche ouverte des nouvelles identités autres que nationales visant à même de créer les conditions de la défense des biens publics mondiaux (3).

Le risque, pour les Etats et les Nations, c'est de faire cette connaissance de la part de nouveaux acteurs (1).

Pour les Nations, cela signifierait revenir à une vision restreinte de l'identité nationale, en opposition à l'ouverture sur le monde, alors même que "la France seule, hors du monde, n'a pas de contenu" (Paxat Boniface, "Je t'aime bien tu sais, la France et le monde, le désamour"). C'est le mouvement inverse par des décisions comme celles du dirigeant indien Narendra Modi, qui a décidé de donner la nationalité indienne à 50 millions de citoyens voisins, à l'exclusion des musulmans (Dexter Filkins, "Blood and Soil in Modi's India" dans "The New Yorker") ou encore par ses homologues birmanes, qui exigent à présent une preuve de résidence sur trois générations, en application d'une politique visant à exclure les minorités. C'est précisément, le Mexique des Etats-Unis de Donald Trump.

Pour les Etats, cela signifierait refuser l'apparition d'un ordre mondial plus multilatéral. Cela peut passer par le rejet d'un tel ordre : c'est le message envoyé par les Etats-Unis, en se retirant de l'Unesco (sous Obama), qu'ils avaient l'oreille déjà arrêtée de financer (sous Reagan), puis de l'ONU, accusée de sympathie vis-à-vis de la Chine (sous Trump). Mais cela peut également passer par une tentative d'instrumentaliser le multilatéralisme à son seul avantage (c'est la stratégie de la Chine qui, après avoir placé un proche de Xi Jinping à la FAO, vise à présent le poste de Secrétaire adjoint aux opérations de paix, traditionnellement occupé par un Français, afin de promouvoir un multilatéralisme des souverainetés, libéré de contraintes internationales au sujet du climat et des droits de l'homme) ou de tenter, de l'intérieur, de bloquer (9 vétos de la Russie au sujet de la Syrie au Conseil de sécurité à ce jour).

Cela contraine, Etat et Nations ont un rôle crucial à jouer pour incorporer ces nouvelles dimensions des relations internationales au sein d'un ordre international stable et régulé (2).

Cette mise en commun, par les Etats, des énergies positives des différents acteurs, a déjà commencé. C'est le cas de l'association par la présidence française des acteurs économiques et citoyens aux travaux de préparation de 67 de Biarritz-

Intitulé de l'épreuve : ..... Questions internationales .....  
Nombre de copies : ..... 4 .....

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

qui s'est notamment matérialisé par l'intervention d'experts thématiques lors de la conception des différents produits normatifs du sommet (Charte sur l'intelligence artificielle de Metz, Principes du cyberspace de Dijon).

L'Alliance pour l'Institutionnalisme initiée par le Ministre Jean-Yves Le Drian et son homologue allemand Heiko Maas va dans le même sens. Enfin, un groupe de travail sur les infodémies a été mis en place dans le cadre sous la direction de l'ONG Reporters sans frontières.

Le Forum de Paris pour la Paix, dont la première édition a eu lieu en novembre 2018, participe également de l'association par les Etats, autour de réflexions et d'objectifs partagés, d'un large ensemble d'ONG et d'entreprises (sa déclinaison, le forum "La finance en commun" applique la même logique en associant banques centrales, opérateurs du développement comme l'AFD et société civile).

C'est enfin par l'ouverture des Nations à des identités multiples et non contradictoires qu'Etats et Nations seront en mesure d'apporter des réponses aux principaux défis qui posent aujourd'hui sur les relations internationales (3).

Les Nations ne sont pas quelque chose d'éternel, la confédération européenne, sûrement, les remplacera" écrivait Renan. Pour continuer à peser sur la gestion des affaires internationales, les Nations doivent être prêtes à se transfigurer dans des ensembles qui les dépassent. C'est le sens de l'introduction par le

N°

131.15

Traité de Maastricht approuvé le 7 février 1992 d'une citoyenneté européenne qui se superpose à la citoyenneté nationale, ne la remplace pas "mais qui n'en est pas moins porteur de droits nouveaux (comme celui de voter et d'être éligible aux élections européennes dans l'ensemble de l'UE). Cette citoyenneté aurait rendu mieux convenir à un monde où les identités vont continuer à se superposer plus qu'avant, sous l'impact des identités multiples des "migrants binoculaires" notamment (Catherine Wittol de Werten, La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle).

Etat/Nation(s) s'approprier cette circulation croissante des idées. C'est notamment le sens des outils de la diplomatie culturelle, qui sont à l'origine d'une large partie des échanges culturels entre la France et le reste du monde par exemple (liaisons croisées, Nuit des idées, visas spécifiques, financement de projets à fort potentiel à travers l'outil des FSPF - Fonds spécial pour les projets innovants - du programme 209).

C'est cette approche qui semble être la mieux à même à assurer la défense des biens communs, qui représente l'épicentre majeur des relations internationales aujourd'hui. C'est d'ailleurs la démarche qui a présidé à l'organisation, par la Commission européenne aux côtés des Etats, des régions, des villes, des entreprises, des ONG et des organisations internationales de l'ACT-A, qui a permis de lever 877ds€ pour financer la lutte contre la pandémie mondiale de la Covid-19.

Enfin, si des convergences superficielles se font jour et questionnent la centralité des Etats et des Nations au sein des relations internationales, ceux-ci sont en mesure de conserver leur pertinence en intégrant ces nouvelles dynamiques et en participant à l'émergence de relations internationales à la fois plus ouvertes, inclusives et efficaces.

\*

\*

\*

N°

14.1.15

Pour comblou, les relations internationales, par construction, accordent un rôle de premier plan aux États et aux Nations. Mais les limites d'un tel ordre hiérarchique apparaissent clairement et viennent fragiliser États comme Nations face à l'émergence de nouveaux défis dont certains sont mondiaux.

Le rapprochement de dynamiques et d'acteurs nouveaux vient renforcer la nécessité pour les États comme pour les Nations de faire évoluer les relations internationales dans un sens plus inclusif et multilatéral.

La France, "puissance récente" (Laurent Fabius), "puissance de médiation" (Emmanuel Macron lors de la dernière conférence des Ambassadeurs et des Ambassadrices), qui dispose d'une "diplomatie transversale" (Chauillon), paraît idéalement placée pour profiter de cette évolution, d'autant plus que, comme l'affirme l'ancien Ministre des affaires étrangères Dominique de Villepin dans "Témoins de Paix pour Temps de guerre", "la passion du monde n'empêche en rien la passion de la France".

Nº  
161...